

Réunion sectorielle – Questions et réponses de la session du printemps 2026

Mercredi 22 avril 2026, de 13 h à 14 h

Cette FAQ s'appuie sur les informations communiquées lors de la réunion sectorielle de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) du 22 avril 2026 et vise à résumer les messages clés et à répondre aux questions courantes du secteur. La réunion a porté sur le nouveau cadre de qualité de l'AGJE, le rôle de l'équipe chargée du développement sectoriel et des partenariats, ainsi que le travail des spécialistes de l'assurance qualité, en mettant l'accent sur la qualité, l'inclusion et une approche de la supervision axée sur l'apprentissage. Cette FAQ reflète l'état actuel des connaissances et indique où des informations supplémentaires seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. **Les responsables de projet étaient Hoa Truong-White, directrice de la qualité, de l'innovation et du perfectionnement professionnel, et Krystal Therien, directrice de l'exploitation.**

Remarque – les questions ne sont pas présentées dans l'ordre où elles ont été posées, mais ont été regroupées selon les thèmes de l'ordre du jour ou les sujets. Les questions et les réponses ont été remaniées pour plus de clarté.

Cadre pédagogique et cadre de qualité

Q : Le nouveau cadre de qualité de l'AGJE remplacera-t-il le cadre pédagogique « capable, confiant et curieux »?

R : Non. Le cadre pédagogique « capable, confiant et curieux » reste le cadre pédagogique de référence pour l'apprentissage des jeunes enfants. Le cadre de qualité est un cadre propre au secteur de l'AGJE, et qui oriente les politiques, le financement et la prise de décision au sein de l'ensemble du secteur. Les deux sont destinés à fonctionner de concert.

Conformité et surveillance

Q : Que signifie une approche de conformité axée sur l'apprentissage en premier lieu?

R : Une approche axée sur l'apprentissage signifie que le ministère fournira des conseils, des ressources et un soutien pour aider les centres de garde à satisfaire aux exigences dans la mesure du possible. Elle considère l'apprentissage comme le premier outil à utiliser pour encourager la conformité. Des mesures coercitives pourront toujours être prises en cas de risque pour la santé et la sécurité, de non-conformité répétée ou de refus de se conformer.

Q : Y aura-t-il des mises à jour ou une modernisation de la réglementation (par exemple, la réglementation en matière de nutrition)?

R : Oui. La modernisation de la réglementation est nécessaire et s'inscrit dans le cadre d'un travail plus large de transformation du système d'AGJE. De plus amples détails et un calendrier seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement de ce travail.

Spécialistes de l'assurance de la qualité (SAQ)

Q : Que signifie une approche axée sur l'apprentissage en premier lieu?

R : Une approche axée sur l'apprentissage en premier signifie que les SAQ accordent la priorité à l'apprentissage, à l'accompagnement et au soutien concernant la réglementation lorsque cela constitue le moyen le plus efficace d'assurer la conformité. Par exemple, s'il y a de nouveaux membres du personnel ou une nouvelle direction, et que la formation et l'accompagnement sur la réglementation sont les plus susceptibles d'encourager la conformité dans des domaines qui ne présentent pas de risque élevé pour la santé et la sécurité des enfants, tels que les infractions hautement prioritaires (enfants laissés sans surveillance, vérifications de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables). **Cela ne signifie pas que les SAQ ne signalera pas d'infractions**, mais qu'une approche axée sur l'apprentissage peut être adoptée lorsque le manque de connaissance des exigences réglementaires ou de leur application est susceptible d'être la cause première de la non-conformité.

Q : Quand dois-je contacter mon SAQ, et quand dois-je contacter une autre équipe (comme celle chargée des subventions) ?

R : Les SAQ sont votre interlocuteur principal pour la conformité, l'amélioration de la qualité et l'orientation vers les aides disponibles. Pour les questions spécifiques, liées aux paiements, les prestataires doivent contacter directement l'équipe chargée des subventions, mais les SAQ peuvent aider à signaler les problèmes urgents et faciliter la coordination.

Personnel et formation

Q : Un niveau minimum d'anglais est-il requis pour les éducatrices / éducateurs de la petite enfance (EPE)?

R : Oui. Un niveau linguistique minimum est exigé pour la classification en tant qu'EPE et l'admission aux programmes de formation en Nouvelle-Écosse. Les critères actuels correspondent à ceux fixés pour la formation postsecondaire et les exigences de classification.

Q : Comment le ministère garantit-il la qualité des programmes accélérés de formation d'EPE, avec ERA, en ligne et en alternance?

R : Tous les programmes approuvés doivent [respecter les normes de du MEDPE relatives aux programmes postsecondaires en apprentissage des jeunes enfants](#), ainsi que les règlements établis par le ministère de l'Éducation postsecondaire (MEP), y compris les exigences en matière d'heures d'enseignement et de stages. Les programmes de

formation sont examinés par le MEDPE et le MEP selon un cycle régulier. Le ministère procède actuellement à une révision des normes de formation et collabore avec ses partenaires du secteur postsecondaire afin de renforcer la cohérence et la qualité de l'ensemble des programmes.

Q : Le ministère assurera-t-il un suivi auprès des collèges et des universités concernant la qualité de la formation?

R : Oui. Le ministère collabore avec des partenaires du secteur de l'enseignement postsecondaire pour évaluer les programmes d'apprentissage de la petite enfance et améliore actuellement les processus d'assurance qualité afin de garantir une cohérence entre les établissements.

Certification et classification

Q : Combien de temps faut-il généralement pour obtenir une certification ou une classification de niveau 1?

R : Les délais de traitement varient. Les demandes liées à une offre d'emploi confirmée ou relevant de filières prioritaires sont souvent traitées plus rapidement que les délais indiqués. Les candidat(e)s doivent s'assurer que toutes les informations requises, y compris les offres d'emploi, sont soumises correctement.

Financement et subventions

Q : Qui dois-je contacter si le versement de ma SSI ou d'une autre aide financière est retardé?

R : Les questions relatives aux paiements doivent être adressées à l'équipe de gestion des subventions. Si un retard entraîne des difficultés, les prestataires peuvent également contacter leur SAQ pour obtenir de l'aide et de l'assistance afin de signaler le problème.

Soutien aux responsables et aux directions

Q : Quels soutiens sont disponibles pour les nouvelles directions?

R : Le ministère reconnaît la nécessité d'un soutien accru pour les nouvelles directions. Des travaux sont en cours pour élaborer des lignes directrices et des formations, et les commentaires des directions contribueront à façonner ces ressources. De plus amples informations seront communiquées dès que ces mesures de soutien seront finalisées.

Perfectionnement professionnel

Q : Comment le ministère investit-il dans le perfectionnement professionnel?

R : Le perfectionnement professionnel est coordonné à l'échelle provinciale, l'accent étant mis sur des possibilités pertinentes, accessibles et cohérentes dans toute la province. Des possibilités de formation



et des ressources continuent d’être ajoutées et partagées à travers les canaux du ministère. Consultez notre [page Web](#) pour obtenir des mises à jour régulières sur les possibilités de perfectionnement professionnel.

Immigration et défis liés au personnel

Q : Quelles mesures sont prises pour relever les défis liés à l’immigration qui touchent le personnel de l’apprentissage de la petite enfance?

R : Le ministère est conscient des défis liés à l’immigration et collabore avec des partenaires du gouvernement pour répondre aux besoins en matière de personnel. Bien que les décisions en matière d’immigration relèvent du gouvernement fédéral, les commentaires du secteur continuent d’éclairer les décisions du gouvernement fédéral en la matière.

Communications

Q : Pourquoi le site web de la DAGJE n’est-il pas à jour?

R : Le site web de la DAGJE est en cours de mise à jour. Certaines informations peuvent être temporairement obsolètes, mais des mises à jour sont en cours et seront partagées dès qu’elles seront finalisées.